

Ordonnance Souveraine n° 3.559 du 5 décembre 2011 rendant exécutoire l'Accord monétaire entre l'Union européenne et la Principauté de Monaco

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	5 décembre 2011
Publication	<u>Journal de Monaco du 16 décembre 2011</u> ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Europe ; Banque, finance et assurance ; Finances et comptabilité publiques ; Economie et investissement

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2011/12-05-3.559@2011.12.17>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Nos instruments de signature de l'Accord monétaire avec l'Union européenne ayant été déposés le 29 novembre 2011 auprès des institutions de l'Union européenne, ledit Accord monétaire est entré en vigueur pour la Principauté de Monaco le 1er décembre 2011, conformément à son article 16.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 16 décembre 2011

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2011/Journal-8047>